

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

-----  
COMITE D E DIRECTION  
-----

64ème séance

Vendredi, 20 août 1937, à 10 heures

PROCES - VERBAL  
-----

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN  
P.GASTHUYS

Président  
Représentant Monsieur le Ministre  
des Colonies

R.BOUILLENNE  
J.MAURY  
A.RODHAIN  
A.SCHOEP  
J.WILLEMS

Membres

EXCUSES

MM. W.ROBYNS  
H.SCHOUTEDEN  
M.van den ABEELE

Membres

-----  
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Procès-Verbal de la 63ème séance (17 juillet 1937) est approuvé à l'unanimité.

EXAMEN DES RAPPORTS MENSUELS DES CONSERVATEURS D'AFRIQUE

M u t s o r a. Juin 1937.

DECISION 506.-REPARATION DE LA BALEINIÈRE

Le Comité décide de demander au Conservateur du Secteur Nord du Parc National Albert si la baleinière dont il se propose d'effectuer la réparation ne devrait pas être remplacée.

DECISION 507.-PLAINE A CHARGE DE MADAME FAURE-PREVOST

Le Comité décide d'adresser à Monsieur le Ministre des Colonies une plainte à charge de la touriste française qui a séjourné plusieurs jours durant dans le Parc National Albert, secteur de Mutsora, sans acquitter les taxes de séjour.

DECISION 508.-RELEVEMENT DE LA CARTE DU RUWENZORI

Le Comité décide d'adresser une demande à Monsieur le Ministre des Colonies afin d'obtenir pour l'Adjudant ELISSEN l'autorisation d'achever la carte au 1/50.000e du massif du Ruwenzori.

R u t s h u r u - Juillet 1937

DECISION 509.-PERMIS DE PROSPECTION DANS LES TERRITOIRES ANNEXES DU PARC NATIONAL DE LA KAGERA

Le Comité décide de recommander au Conservateur de veiller soigneusement à ce que les limites de la réserve intégrale ne soient pas franchies par les prospecteurs. Il décide de demander des renseignements à Monsieur le Ministre des Colonies.

PRESENTATION DE MONSIEUR LE DOCTEUR Serge FRECHKOP

Le Docteur S.FRECHKOP, chargé de l'étude des mammifères du PARC NATIONAL ALBERT, partira prochainement pour l'Afrique. Le nouveau chargé de mission est présenté au Comité, et expose les points principaux du programme de ses recherches. Monsieur le Docteur L.van den BERGHE, de l'Institut de Médecine Tropicale Prince Léopold se mettra en rapport avec lui, afin de le mettre au courant des résultats de la mission parasitologique qu'il a réalisée il y a quelques mois au PARC NATIONAL ALBERT.

DECISION 510.-VISITE DE MONSIEUR E.GENVAL AU PARC NATIONAL DE LA KAGERA

Par sa décision 389 (56e Séance, 21 novembre 1937), le Comité avait refusé à Monsieur E.GENVAL l'autorisation de filmer dans le Parc National Albert.

Monsieur GENVAL a enregistré de nombreux films sur le territoire du PARC NATIONAL DE LA KAGERA, où il s'est introduit grâce à une lettre de recommandation signée par Monsieur le Gouverneur JUNGERS. Monsieur le Conservateur R.VERHULST, qui n'avait d'ailleurs pas connaissance de la décision précitée, s'est vu dans l'obligation d'obéir aux ordres de Monsieur JUNGERS, dont il dépend, en qualité d'administrateur territorial.

Le Comité décide de mettre Monsieur le Ministre des Colonies au courant de cet agissement, et demande que Monsieur JUNGERS soit interpellé sur les raisons qui l'ont poussé à accorder des permissions pour un domaine relevant exclusivement de la responsabilité du Comité de Direction.

DECISION 511.-COUPES DE BAMBOUS DANS LE TRIANGLE NIESIZI-GASHOLE-NYABISUNZU ET AU MONT HEHU

Le Comité apprend que les indigènes n'ont jamais accepté d'abandonner leurs droits de coupe dans les territoires précités. Cette exception a été omise lors de l'établissement du décret constitutif.

Le Comité décide de revenir sur sa décision 462, du 19 juin 1937 (62ème séance) et d'acter les deux exceptions constituées par les droits de coupe aux monts Gashole et Hehu.

PARC NATIONAL DE LA GARAMBA

Le Comité apprend que, de l'avis de Monsieur le Conservateur HACKARS, il n'était pas nécessaire d'accorder à la station de domestication de Gangala-na-Bodie le droit d'effectuer des captures d'éléphants dans le Parc National de la Garamba. Les membres du Comité recevront copie de la lettre rédigée à ce propos par Monsieur HACKARS.

DECISION 512.-CIRCULATION DE BETAIL AU TRAVERS DU PARC NATIONAL ALBERT

Le Comité apprend que les indigènes refusent d'emprunter, pour faire traverser à leur bétail le territoire du PARC NATIONAL ALBERT, les sentiers qui leur ont été réservés à cet usage, lors de la constitution du Parc, et en accord avec les chefs indigènes et l'autorité administrative.

Le Comité décide de maintenir sa décision du 19 juin 1937 (62ème séance), n° 463, et de soumettre l'ensemble de la question à Monsieur le Conservateur HACKARS, qui a représenté l'institution lors des enquêtes préliminaires à la construction du Parc National Albert.

DECISION 513.-DEMANDE DE DOUBLES POUR L'INSTITUT NATIONAL POUR L'ETUDE AGRONOMIQUE DU CONGO BELGE

Le Comité apprend que Monsieur LEBRUN a prié l'institution d'accorder à l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge un double des échantillons botaniques qu'il récoltera dans les Parcs Nationaux. Ces spécimens sont destinés à l'herbier du Jardin Botanique de Yangambi.

Le Comité accorde l'autorisation demandée.

DECISION 514.-TERRAINS D'ATERRISSAGE DE SECOURS DESTINES AUX AVIONS DE LA LIGNE S.A.BE.N.A.

Le Comité a reçu des Conservateurs de Mutsora et de Rutshuru des lettres exposant les enquêtes entreprises par Monsieur ORTA en vue de l'installation éventuelle, sur le territoire du Parc National Albert, de trois plaines de secours destinées aux avions de la ligne Stanleyville-Usumbura.

Le Comité décide, avant de prendre position, d'attendre que la Sabena ait saisi l'institution d'une demande précise et directe.

Il pose toutefois le principe que, au cas où ces plaines seraient établies, l'entretien devrait en être fait par les soins de l'institution elle-même.

DECISION 515.-FEUX DE BROUSSE

Le Comité accorde à Monsieur LEBRUN l'autorisation d'allumer des feux dans le Parc, aux endroits dont il aura préalablement établi l'inventaire botanique. Ces feux étaient prévus par le programme de la mission.

Accord télégraphique en sera notifié au Conservateur de Rutshuru.

DECISION 516.-LETTRE DE MONSIEUR LE MINISTRE DES COLONIES A PROPOS DES FEUX DE BROUSSE

Monsieur le Gouverneur Général RIJCKMANS a adressé au Département un volumineux dossier exposant les nombreuses raisons qui l'incitent à demander que la pratique des feux de brousse soit mise en vigueur sur le territoire du Parc National Albert.

Le Comité exprime l'avis que les documents précités ont été rédigés à la suite d'une information unilatérale et charge le Président de rédiger une réponse.

DECISION 517.-AUGMENTATION DU NOMBRE DE GARDES

Subsidiairement à sa décision 485, (63ème séance, 17 juillet 1937), le Comité décide d'adopter la solution préconisée par Monsieur le Conservateur HACKARS, soit d'augmenter le nombre des gardes des parcs nationaux. Une partie des policiers fera occasionnellement le service de guides.

DECISION 518.-ORGANISATION DU PARC NATIONAL DE LA KAGERA

Le Comité marque accord pour que divers travaux soient entrepris pour l'aménagement du PARC NATIONAL DE LA KAGERA. Le subside consenti par le Ruanda y sera consacré. Le programme proposé par Monsieur le Conservateur HARROY est accepté.

DECISION 519.-DEMANDE DE M. DAMAS

Monsieur H. DAMAS demande l'autorisation d'étudier les poissons qu'il a récoltés au Parc National Albert.

Le Comité émet l'avis qu'il serait préférable que le même spécialiste se charge de l'examen des spécimens rapportés par Monsieur de WITTE et par Monsieur DAMAS.

La question sera réexaminée à une prochaine séance en présence de Monsieur le Docteur H. SCHOUTEDEN.

DECISION 520.-PREVISIONS BUDGETAIRES. AMENAGEMENTS A RUTSHURU

Le Comité apprend que les nombreux aménagements (gîtes, etc) auxquels on procède actuellement au Parc National Albert entraînent des dépenses supérieures, pour le premier semestre de l'année, aux prévisions budgétaires établies pour cette période. Il en est de même quant à certains postes du budget relatifs aux dépenses en Europe, notamment celles concernant les publications.

Le Comité décide de continuer les travaux et autorise des transferts d'un article à l'autre du budget.

DECISION 521.-PROPOSITION DE M. SCHUURMANS-STEKHOVEN

Monsieur SCHUURMANS-STEKHOVEN, Professeur à l'Université de Utrecht a accepté d'étudier des nématodes terrestres récoltés au Parc National Albert par Monsieur G.F. de WITTE. Le triage de ce matériel avance lentement, et tout retard apporté dans la préparation diminue la valeur des résultats.

Monsieur SCHUURMANS-STEKHOVEN sollicite l'obtention d'un crédit de septante florins par mois pendant sept mois, afin de rétribuer les services d'un aide.

Le Comité marque accord pour que cette demande de subside soit transférée avec avis favorable au Conseil d'Administration de la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge.

La séance est levée à 12 h. 45'.

LE VICE-PRESIDENT



J. RODHAIN.

LE PRESIDENT



V. VAN STRAELEN